

Fonctionnement du Pôle Santé du Travail

Madame, Monsieur,

Dans cette période de déconfinement, nous tenions à vous informer de l'évolution du fonctionnement du Pôle Santé du CDG42.

Les visites médicales téléphoniques se poursuivent, des consultations en présentiel pourront à nouveau avoir lieu lorsque cela sera nécessaire, en respectant les gestes barrière et les règles de distanciation. Il conviendra que les patients viennent avec un masque de courtoisie. Certains locaux médicaux habituels vont pouvoir être réutilisés, d'autres non. Nous vous remercions par avance de votre compréhension. Les entretiens infirmiers redémarreront dans un deuxième temps. Nous poursuivons nos activités de conseils aux collectivités, les activités sur le terrain sont suspendues (en dehors des réunions, CHSCT en particulier, dans le respect des règles sanitaires en vigueur).

Pour vos demandes de visites médicales, nous vous remercions d'utiliser préférentiellement le portail Medtra (qui est à nouveau opérationnel) ainsi que les demandes par mail sante1@cdg42.org. Si besoin, une permanence téléphonique est assurée au 06 24 39 12 76 de 9h à 12h les jours d'ouverture.

Nous sommes questionnées fréquemment sur l'ordonnance du 1er avril 2020 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041776887&categorieLien=id>) qui prévoyait que les médecins du travail pourraient participer à des missions de dépistage et prescrire des arrêts de travail. Dans ses échanges avec les associations d'élus en date du 30/04/2020, Monsieur Dussopt a mentionné qu'un dispositif de ce type n'était pas prévu pour le secteur public (en date du 30/04/2020).

Enfin, en cette période de déconfinement progressif, nous devons être vigilants concernant la survenue de nouveaux cas. A ce titre, vous trouverez ci-après des affiches utiles concernant la conduite à tenir pour une personne présentant des symptômes de Covid et pour les personnes contact.

Sincères salutations,



Rokia REBAÏ – Caroline POINTUD - Maud CHOLLET
Médecins du travail



J'ai des symptômes du COVID-19

Jour J



Je ressens des symptômes du COVID-19 (toux, fièvre, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat)



J'appelle un médecin dès le début des symptômes. Il me prescrit test, masque et arrêt de travail



Je m'isole chez moi
Je porte un masque



Je prends RDV pour un dépistage COVID



Je me présente au lieu d'examen, avec ma carte Vitale, avec ma prescription médicale et avec un masque



Un professionnel de santé me fait le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats de mon test COVID-19



Mon test est positif

Je suis porteur du COVID-19

L'Assurance maladie me rappelle et appelle mes « personnes contact » pour les informer des consignes à suivre



Mon test est négatif

Je ne suis pas porteur du COVID-19

Je m'isole chez moi jusqu'à ma guérison complète

Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15 (ou le 114)

Fin de l'isolement : je ne suis plus isolé et peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières

Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison



Je suis une personne contact d'un cas de COVID-19

Je suis informé par un appel que j'ai été en contact proche avec un malade

J'accède à un test **SANS** prescription médicale



Je dois aller me faire
tester immédiatement
si je vis avec la personne
contaminée, sinon **7 jours**
après le dernier contact
avec la personne malade



Je m'isole chez moi
je porte un **masque**
en présence d'autres
personnes et
je surveille mon état
de santé



L'Assurance Maladie
ou mon médecin
m'indiquent
le laboratoire
le plus proche



Je suis inscrit
pour le test sans
démarches à faire

Jour J



Je me présente
au lieu d'examen
avec ma carte Vitale
et je porte un masque



Un professionnel
de santé me fait
le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats
de mon test COVID-19



Mon test est positif
Je suis porteur
du COVID-19



Mon test est négatif
Je ne suis pas porteur
du COVID-19



**Isolement strict
et masque :**
je m'isole chez moi
jusqu'à ma guérison
complète ou celle
de toutes les personnes
de mon foyer



L'Assurance Maladie me
rappelle pour me donner
les recommandations
à suivre